

# RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE

**Année 2018**

**Un outil pour proposer  
une vision globale de la prise en compte  
du développement durable dans les activités  
du Grand Périgueux**

## Préambule

**Le rapport annuel Développement durable**, outre son aspect réglementaire, a pour finalité de mettre en avant les engagements du Grand Périgueux dans l'intégration du développement durable dans ses décisions et dans ses activités quotidiennes. Engagé dans différents programmes (*Plan local d'urbanisme intercommunal, Programme local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de déplacement urbain*) pour un meilleur respect et une prise en compte de son environnement, les élus du Grand Périgueux se sont engagés pour une **transition écologique** qui doit permettre de mobiliser : les élus locaux, les techniciens, les agents, les habitants, les acteurs économiques et sociaux, les associations, les professionnels, les artisans, les commerçants, etc. Chacun peut contribuer à sa façon, à sa place et selon ses convictions.

Les élus du Grand Périgueux ont ainsi voté plusieurs actions majeures, et d'autres aussi plus minimes, permettant à chacun d'apporter sa contribution à repenser ses façons de **consommer, travailler, se déplacer, vivre...** Des moyens humains et financiers ont aussi été dégagés pour leur mise en œuvre avec le souci de contribuer à un mieux vivre ensemble. L'engagement de chacun conditionnera la force et l'ampleur des résultats attendus.

Ce rapport annuel Développement durable synthétise chaque année l'avancée des actions entreprises et orientées en appui des **5 finalités** (*tableau 1*) déjà définies et du plan d'actions du **Projet de Plan Climat Air Energie Territorial** défini (*tableau 2*) en présentant plusieurs actions, leurs enjeux, les partenaires impliqués, les dépenses réalisées et les résultats obtenus.

Finalités du développement durable	Symboles correspondant
<b>La lutte contre le changement climatique</b> qui rassemble les initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, via la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc.	
<b>La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</b> (eau, air, sols, etc.), qui passe par une réduction des impacts des actions humaines sur l'environnement.	
<b>L'épanouissement de tous les êtres humains</b> , qui implique que chacun puisse trouver réponse à ses besoins les plus vitaux, et accéder aux biens et aux services (santé, culture, éducation, emploi, etc.) qui contribuent à son bien-être.	
<b>La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations</b> , qui restent des impératifs face à la persistance des inégalités et des exclusions au sein de notre société.	
<b>Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</b> , qui viennent questionner notre modèle économique actuel, et incitent à adopter de nouvelles logiques dans nos choix et nos modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.	

Tableau 1 : les 5 finalités du développement durable et les symboles utilisés dans le rapport pour chaque action

Pour chaque action présentée dans le rapport, figure une mention sur l'enjeu développement durable avec la reprise de la finalité dans laquelle elle s'inscrit. Une image est associée pour identifier la finalité correspondante afin de faciliter la lecture. Lorsque l'action concerne également une action inscrite dans le projet de PCAET, le logo apparaît en bas de page ainsi que le numéro de l'axe, du programme et de l'action (ex : 3.2.1 correspond à la première action du PCAET « Mettre en œuvre Périmouv' » inscrite dans le programme n°2 de l'axe 3).

**Axe 0 : Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET****Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables**

- 1.1 : Doter le territoire de documents d'urbanisme porteurs d'une ambition énergie climat.
- 1.2 : Mener et généraliser des programmes d'aménagement exemplaires.
- 1.3 : Financer des projets à dimension environnementale.

**Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments**

- 2.1: Mettre en oeuvre le PLH durable.
- 2.2 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique.
- 2.3 : Accompagner la rénovation du tertiaire.

**Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts**

- 3.1 : Organiser la multimodalité à l'échelle de l'agglomération.
- 3.2 : Améliorer l'offre de transports en commun et la rendre plus sobre en carbone.
- 3.3 : Développer les modes de déplacement actifs et sensibiliser la population à l'éco-mobilité.
- 3.4 : Réduire l'impact des transports.

**Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables**

- 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises.
- 4.2 : Mettre en place une politique agricole pour une agriculture locale durable.
- 4.3 : Mettre en œuvre une stratégie Déchets.

**Axe 5 : Développer les énergies renouvelables**

- 5.1 : Favoriser les projets d'énergies renouvelables sur l'agglomération.
- 5.2 : Développer les énergies électriques.
- 5.3 : Développer les énergies chaleur.

Tableau 2 : les axes et les programmes du projet de PCAET 2019-2024

**Rappel :**

Ce rapport est prévu par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (article 255), dite loi Grenelle 2. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 viennent compléter les dispositions prévues par la loi.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport a pour objectif de susciter ou renforcer la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable.

Il s'agit d'interroger les praticiens sur leur activité et de mettre le développement durable à l'ordre du jour au moment stratégique de la préparation budgétaire.

Pour apporter un fondement objectif et collectif à ce débat, l'analyse couvre toutes les activités et politiques de la collectivité, pas seulement celles identifiées « développement durable ».

**Sommaire des parties et des actions****1. Des actions ambitieuses qui se concrétisent en matière de transition écologique**

Action 1 : le PGD, Péri Mouv' (restructuration du réseau Péribus, les parkings relais, le schéma cyclable)

Action 2 : le PLUi facteur 5

Action 3 : la crèche Clos Chassaing

Action 4 : le PLH et l'OPAH Amélia.2

**2. Des solutions locales durables .... adaptées aux changements**

Action 5 : le pôle ESS et des cultures urbaines et le projet de renouvellement urbain (PRU) de Chamiers

Action 6 : le déploiement des bornes enterrées

Action 7 : l'assainissement et la GEMAPI

Action 8 : la voie verte et les chemins de randonnée

**3. Mobiliser les forces... autour d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques**

Action 9 : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Action 10 : l'agriculture et les circuits courts

Action 11 : la mission locale et la maison de l'emploi

Action 12 : l'enfance et la petite enfance

Action 13 : le Contrat local de Santé

**4. Pratiques internes (actions 2018, ambitions 2019)**

# Partie 1 : Des actions ambitieuses qui se concrétisent transition écologique

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019

Affiché le

ID : 024-200040392-20190328-DD0182019-DE



## Action 1 : le PGD Péri Mouv'

### Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le **Plan Global de Déplacements (PGD)**, approuvé fin 2016 est un document qui vise à définir un ensemble d'actions permettant de réduire l'usage de la voiture, favoriser le report modal (bus, co-voiturage, marche à pied, vélo,...) et réduire les nuisances associées.

A terme, une gamme de solutions de mobilité adaptées aux besoins du territoire et de ses habitants est mise en oeuvre pour assurer une meilleure organisation et une meilleure gestion de l'espace public, des circulations multimodales et du stationnement. La mise en oeuvre des actions est programmée jusqu'en 2021 avec un budget prévisionnel d'investissement de plus de 50 millions d'euros.

#### Objectifs poursuivis :

- Rationaliser les déplacements sur le territoire de l'agglomération et aménager la ville pour faciliter l'utilisation de transports alternatifs à la voiture.
- Articuler l'offre de bus avec les nouveaux usagers du territoire, avec le réseau scolaire et le ferroviaire.

En 2018, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Finalisation de la modernisation du **réseau Péribus** initiée en 2016 : restructuration intégrale de l'offre de bus rendue opérationnelle à partir du 3 septembre 2018.
- Modernisation et actualisation graphique de l'ensemble des arrêts de bus du nouveau réseau pour en renforcer sa lisibilité.
- Livraison des deux véhicules tri-énergie « Businova » début juillet 2018.



- Poursuite des études pré-opérationnelles des grands projets « Déplacements » notamment le **Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)** et le **Pôle d'Échange Multimodal (PEM)**.
- Lancement de plusieurs marchés de travaux dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :
  - ⇒ 1<sup>er</sup> tronçon de la ligne BHNS allant du cours Fénelon – Faidherbe – Boulevard du Petit Change.
  - ⇒ 2<sup>nd</sup> tronçon allant du Pont de la Cité – Maréchal Juin – Pont des Fainéants.
- Réalisation de 3 acquisitions foncières en prévision des futurs aménagements de parkings liés au passage du BHNS (commune de Coulounieix-Chamiers) et du positionnement de la **future passerelle de la gare** de Périgueux.

- Lancement des études vis-à-vis du PEM - phase 2 - qui comprennent le p... nouvelle passerelle.
- Les engagements du **contrat d'axe** pour la mise en place de la **navette ferroviaire** se sont poursuivis et intensifiés avec :
  - la poursuite des études de la halte de Boulazac,
  - la signature des conventions de financement des études des haltes de Marsac et de Niversac.



Une vidéo présentant la stratégie  
Mobilité au sein du Grand Périgueux  
est disponible sur :

<https://www.dailymotion.com/video/x73jg3g>

👉 Coût réalisation : 30 000 €.

Le Plan Global des Déplacements (PGD) fait également une place importante aux **nouvelles mobilités** avec :

- l'approbation du schéma cyclable en octobre 2018 avec un règlement d'intervention : le Grand Périgueux pourra accompagner financièrement les communes, dans la réalisation des aménagements cyclables, via un appel à projet annuel.



L'acquisition et la mise en location (moyenne et longue durée) de 110 vélos dont 70 à assistance électrique sera opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> juin 2019 pour un budget de 144 000 €. Objectif de 400 vélos d'ici 4 ans.

- la réalisation des travaux du parking relais de Charrières à Trélissac.
- dans le cadre de la restructuration du réseau Péribus, la matérialisation, selon la charte Périmouv', des parkings relais de Auchan, Chancelade, Cré@vallée Nord, Lesparat et l'Aquacap.

Début 2019, lancement des travaux du parking relais de Borie Marty (commune de Sanilhac) et de l'aire de covoiturage des Versannes (commune de La Douze).

**Acteurs concernés** : la région, la SNCF, l'EPIC Péribus, la ville de Périgueux.

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

👉 En 2018, plus de 8 millions d'euros dont :

- Réseau Bus : 65 400 €.
- Livraison des deux véhicules tri-énergie « Businova » début juillet 2018 : 780 000 €.
- Travaux BHNS + PEM gare de Périgueux : 5,64 millions d'euros.
- Etudes BHNS : 180 000 €, et achats fonciers: 267 600 €.
- Contrat d'axe : 226 800 €.
- Parkings relais : 357 600 €.
- Schéma cyclable : 25 200 € en 2018 et 1,1 millions d'euros entre 2018 et 2021.

### ↳ En 2019, plus de 12 millions d'euros dont :

- Acquisition de nouveaux bus : 1,62 millions d'euros.
- BHNS : 5 millions d'euros.
- Pôle d'échange multimodal : 2 millions d'euros.
- Passerelle : 616 800 €
- Haltes ferroviaires dont parvis : 1,8 millions d'euros.
- Parkings et covoiturage : 480 000 €.
- Arrêt de bus : 806 400 €.
- Schéma cyclable : 198 000 €.

### Résultats :

Indicateurs PCAET	Valeur 2018
Fréquentation des transports en commun	1,7 millions de voyages par an pour 10 000 usagers
Kilomètres d'aménagements cyclables	47
Nombre de véhicules sur les principaux axes	25 000

### En savoir + :

- <https://www.grandperigueux.fr/Deplacements>
- <https://peribus.grandperigueux.fr/Grand-Projet-Pole-d-Echange-multimodal>
- <https://www.grandperigueux.fr/Videos-du-Grand-Perigueux/La-strategie-mobilite-au-sein-du-Grand-Perigueux> (vidéo sur la stratégie mobilité au sein du Grand Périgueux).

### Enjeu DD et identification au sein du projet de PCAET :



Finalité 1



Action 3.2.1 du PCAET

**Description de l’action, ses enjeux et ses objectifs :**

L’élaboration du **Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)** prescrit en 2015, a été lancée officiellement en avril 2017. Il traite des cinq problématiques suivantes : l’habitat, les déplacements et la mobilité, la trame verte et bleue, la transition énergétique et l’environnement, ainsi que le patrimoine et les paysages.

En 2018, la mobilisation des élus et des services du Grand Périgueux a été importante : élaboration du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD), zonage, travail sur les orientations d’aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et thématiques, rédaction du règlement, réunions publiques. Le 24 janvier 2019, le projet a été arrêté en conseil communautaire. L’année 2019 sera consacrée aux démarches plus administratives : notifications aux personnes publiques associées (PPA), enquête publique, analyses et réponses aux différents avis et observations. L’approbation du PLUi est projetée pour le dernier trimestre 2019.

**Objectifs poursuivis** : promouvoir un urbanisme durable, conciliant les aspects de la lutte contre l’étalement urbain, de l’émergence d’une mobilité durable et du développement harmonieux du territoire.

Le PLUi permet de réduire de 1364 hectares le potentiel urbanisable sur le territoire, soit une diminution de 50 % du potentiel urbanisable identifié dans les documents d’urbanisme précédents. 803 hectares sont identifiés comme pouvant accueillir de nouvelles constructions en zone urbaine, soit 59 % du potentiel d’accueil.

La capacité d’accueil disponible au sein du PLUi répond aux objectifs de réduction de la consommation d’espaces explicitement affichée dans le Projet d’Aménagement et de Développement durable (PADD).



**Acteurs concernés** : 43 communes, personnes publiques associées (services de l’Etat, CD24, chambres consulaires..), CAUE24, ...

**Dépenses réalisées** : 592 000 €.

**SUR LE VOLET « HABITAT », POTENTIEL REDUIT DE 53,65%\* PAR RAPPORT  
AUX DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS :**

- Zones Urbaines : - 1 740,68 ha
- Zones A Urbaniser : - 1 226,98 ha (dont 1AU et 2AU)
- Zones Agricoles : + 35 840,04 ha (dont Ah)
- Zones Naturelles : - 33 210,53\*ha (dont Nh)

*\* A noter, la forte diminution des zones naturelles due aux Cartes Communales existantes où la distinction Agricole /Naturelle n'existe pas.*

**En savoir + :** <https://www.grandperigueux.fr/Amenagement-du-territoire-et-Urbanisme/L-urbanisme2/Le-Plan-Local-d-Urbanisme-intercommunal-du-Grand-Perigueux>

**Enjeux DD et identification au sein du projet de PCAET :**



**Finalité 1**



**Finalité 2**



**Action 1.1.1 du PCAET**

## Action 3 : la crèche Clos-Chassaing, un bâtiment exemplaire

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20190328-DD0182019-DE



### Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans le cadre de son projet de mandat, l'agglomération affirme son volontarisme en matière de «développement des équipements et services à la population dans un objectif de proximité». La mise à niveau des équipements de la Petite Enfance, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, a ainsi été programmée en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel.

Mais, l'ambition du Grand Périgueux est aussi de se doter d'équipements performants d'un point de vue énergétique, afin de limiter les consommations d'énergies, et les gaz à effet de serre, mais aussi d'anticiper l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la loi en matière de bâtiments neufs.

La structure d'accueil identifiée dès 2015 comme nécessitant une restructuration la plus urgente a été la crèche Mercier de Périgueux.

Le projet concerne la création d'une crèche de 60 places, sur une parcelle enclavée du centre-ville de Périgueux. Elle sera labellisée Haute Performance Énergétique - BEPOS (bâtiment à énergie positive) – EFFINERGIE avec minimisation de l'énergie consommée et production d'énergies renouvelables.

Pour répondre à cette exigence des études ont été réalisées au préalable pour évaluer le bilan carbone du bâtiment, sa future consommation énergétique et les dispositifs de production d'énergie nécessaires à installer.

Ce projet de crèche s'inscrit véritablement dans la pratique d'un urbanisme durable. Les études sur sa réalisation prennent en compte l'intégration du bâtiment dans son environnement à plusieurs niveaux :

- des matériaux biosourcés, recyclables seront utilisés autant que possible.
- le bâtiment sera compact et les critères d'ensoleillement ainsi que d'ombre portée par les bâtiments voisins seront calculés afin de déterminer une orientation optimale pour la crèche et ainsi minimiser sa consommation énergétique en hiver et maximiser la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques.
- un système de ventilation performant sera également mis en place afin de rafraîchir naturellement les pièces.
- la crèche a fait l'objet d'une réflexion concernant son intégration dans le contexte urbain avec la création d'un cheminement qui améliorera et facilitera les flux piétons transversaux dans le quartier.
- des espaces extérieurs de la crèche seront végétalisés, support éducatif mais aussi de qualité du cadre de vie.

Une attention particulière sera donnée sur l'évaluation de l'impact environnemental du bâtiment et sur le management environnemental de l'opération en particulier sur la gestion des déchets de chantier.

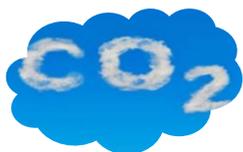
D'autre part le bâtiment sera un moyen de communication à travers la presse locale et le site internet de l'agglomération pour sensibiliser les utilisateurs de la crèche et les citoyens aux économies d'énergies. Les performances énergétiques de la structure seront diffusées ainsi que les comportements à adopter pour réaliser des économies d'énergies. De plus un « carnet de vie du bâtiment » sera mis à disposition pour expliquer le fonctionnement de la crèche et ses caractéristiques environnementales.

**Acteurs concernés :** Etat, région, département, ville de Périgueux, la CAF, la Périgord Energie.

**Dépenses réalisées et dépenses prévues :**

- en 2018 : 941 000 €.
- en 2019 : 2 400 000 €.

**Enjeux DD et identification au sein du projet de PCAET :**



**Finalité 1**



**Finalités 3 et 4**



**Action 1.2.1 du PCAET**

### Description des actions, les enjeux et les objectifs :

#### Objectifs poursuivis :

- Rénover le parc de logements sur l'agglomération, lutter contre la précarité énergétique et développer des logements économes en énergie.
- Satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
- Améliorer les conditions de vie des habitants.

#### ➤ Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

##### • Soutien au logement social :

- Aides aux bailleurs sociaux et aux communes pour la production équilibrée de logements sociaux.
- Subventions à la construction et à l'acquisition – améliorations, dans le respect du règlement d'intervention en faveur du logement social du Grand Périgueux.



54 logements sociaux les jardins de la fontaine à Trélassac (Mésolia)

##### • Soutien à la rénovation des logements sociaux anciens :

L'agglomération accompagne plus particulièrement [Grand Périgueux habitat](#) dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique de patrimoine qui permet d'entretenir les logements anciens, de les remettre en état et de les rénover. Le PLH durable permet également aux autres bailleurs sociaux et aux communes ayant un parc communal ancien conventionné de solliciter le Grand Périgueux pour des aides à la rénovation de ces logements.

##### • Action pour le logement et l'habitat des personnes âgées, jeunes :

Le Grand Périgueux agit pour le logement et l'habitat des publics dits «spécifiques» (personnes âgées, jeunes, etc.) en soutenant plusieurs actions ou formes diversifiées de modes d'habiter. Ainsi, il soutient la plateforme numérique «[jesuisunjeune.com](#)» pour améliorer l'information auprès des jeunes, des associations, des employeurs, des centres de formation sur les possibilités de logement et d'hébergement qui leurs sont offertes sur le Grand Périgueux. L'agglomération participe également à une étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une salle d'exposition et d'un laboratoire test destinés à l'adaptation du logement des seniors. Il permet aussi aux habitants, des plus fragiles au grand public, à avoir accès à un accompagnement, à de l'information et des conseils en matière d'habitat via son soutien à l'[ADIL 24](#) ou à la [Confédération Nationale des Locataires](#) et son partenariat avec [Action Logement](#). Enfin le Grand Périgueux est guichet enregistré pour accompagner les demandeurs de logement social dans leurs démarches.

#### ➤ Amélia.2 : nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



En 2018, préparation du nouveau programme Amélia.2 pour l'amélioration du parc privé de logements : **étude pré-opérationnelle** du nouveau programme conduite en concertation avec les élus de chaque commune et l'appui d'un groupement « Semiper et Sem Territoires 19 ».

Parallèlement, les propriétaires aidés sur le précédent programme Améliâ ont continué de demander le versement du solde des subventions obtenues : en 2018, **33 logements ont ainsi été rénovés** pour un montant de travaux de plus de **1,9 millions d'euros réalisés par des artisans** et un total de **subventions accordées par le Grand Périgueux de 16 744 €**.

**Le 16 janvier 2019**, lancement du nouveau programme Amélia.2 pour une durée d'une convention-cadre avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) qui fixe le rôle et financements de chaque partenaire dans ce programme (rôle et financements).

- ✓ Les coûts du suivi-animation d'Amélia.2 et de la communication devraient être plus impactants en 2019, soit 307 500 € subventionnés de manière importante par l'ANAH et le Département (entre 57 % et 80% de subventions selon le volume de dossiers réalisés).
- ✓ Des aides directes devraient être versées par le Grand Périgueux aux propriétaires (investissement aux travaux) pour un total estimé à 109 000 € pour 2019. La convention tripartite permettra ainsi de mobiliser d'autres financements publics importants au bénéfice des habitants de l'agglomération (957 627 € en 2019), ce qui permettra d'avoir un effet levier certain.

### Acteurs concernés :

- **Programme Local de l'Habitat :**
  - les 43 communes de l'Agglomération, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, Mésolia, Domofrance, Clairsienne, Conseil Départemental de la Dordogne (déléataire des aides à la pierre).
  - centres de formations, résidences jeunes (FJT, Campus, CROUS, ..), associations de locataires, Action Logement, ADIL, CAF, etc.
- **OPAH :** Etat, région, département, ville de Périgueux ...

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- **Programme Local de l'Habitat (PLH) :**

En 2018 :

- Construction de logements sociaux et de logements communaux conventionnés : 537 000 €.
- 12,3 millions d'euros d'emprunts garantis pour la construction de logements sociaux.
- Soutien à l'Adil 24 : 20 640 €, à Jesuisunjeune.com : 9 120 €
- Accompagnement des jeunes au sein des résidences FJT et Campus de la formation professionnelle: 42 000 €
- Cassiopea : étude pré-opérationnelle salle d'exposition/laboratoire test dédiés au logement des seniors : 5 000 €.

En 2019 :

- 144 750 € à Grand Périgueux Habitat pour la construction de 30 logements sur Périgueux, 10 sur Coursac, 25 sur Antonne et Trigonant, 24 sur Bassillac et Auberoche et 51 sur Champcevinel ;
- 4 500 € pour la construction de 3 logements communaux conventionnés sur St Amand de Vergt ;
- 33 000 € à Dordogne Habitat pour la construction de 8 logements sociaux à Boulazac Isle Manoire et 14 logements sociaux à Chancelade ;
- 88 200 € (soldes de subvention – compte versés en 2018) à Mésolia pour la construction de 54 logements à Trélissac, 15 logements sociaux à Sanilhac et 37 logements sociaux à Marsac sur l'Isle ;
- 421 100 € à Domofrance pour la construction de 122 logements sociaux dits « spécifiques » (28 places en résidence étudiante à Périgueux, 70 places pour le Foyer des Jeunes Travailleurs de Périgueux et 150 places pour la résidence mixte Campus de Boulazac).
- poursuite des partenariats engagés depuis de nombreuses années (ADIL 24, jesuisunjeune.com, Cassiopéa, Action Logement, etc.).

- **OPAH :**
  - Améliâ : 21 784 € (subventions versées aux propriétaires).
  - Amélia.2 : 29 604 € (étude pré-opérationnelle).

**A savoir : Objectifs du PLH actuel reportés sur une période 2020-2032**

Une croissance démographique moyenne de 0,69% par an à l'échelle du Grand Périgueux, conduisant à une population à **118 000 habitants en 2032**.

Environ **673 logements neufs à produire par an** sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

**Remise sur le marché de logements vacants** et résidences secondaires correspondant à **16%** des besoins en logements.

Soit un total de **800 logements à mettre sur le marché par an** pour les 12 prochaines années.

**Résultats :**

En matière de logements sociaux, livraison en 2018 de 153 logements sociaux et 3 logements communaux conventionnés.

**Ces logements répondent aux 3 piliers du développement durable :**

- L'économie, en répondant aux besoins des habitants : ils sont adaptés aux revenus des ménages, avec des loyers maîtrisés, et aux évolutions sociodémographiques (ménages de plus en plus petits, familles monoparentales ou recomposées, population vieillissante, ...) et aux modes de vie actuels.
- L'environnement, en privilégiant une localisation près des transports en commun et des services, tout en respectant une consommation foncière raisonnée (situés à Périgueux, Champcevinel, Marsac sur l'Isle, Trélissac, Boulzac Isle Manoire, Sanilhac et Eglise Neuve de Vergt). Ils respectent des normes environnementales et architecturales poussées permettant aux ménages de réduire leur consommation énergétique.
- Le social, en permettant d'avoir une offre de logements en faveur de plus de mixité sociale, équilibrée sur le territoire.

787 logements sociaux anciens ont été concernés par divers travaux de rénovation à hauteur de près de 700 000 € : modernisation des ascenseurs, réfection des installations électriques, aménagement des douches pour les personnes à mobilité réduite, reprise des façades, réfection de la couverture, etc.

**Objectifs chiffrés d'Amélia.2 :**

Indicateurs de suivi PCAET	Objectifs 2019
Nombre de dossiers soutenus par le programme	117
Gain énergétique estimé, émissions de CO2 évitées, niveau de performance énergétique atteint	Gain énergétique estimée de 1 600 000 kWh/an et 3 000 teq CO <sub>2</sub> d'émissions évitées
Nombre de dossiers avec bonus éco matériaux ou matériaux bio-sourcés.	6
Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés (impact économique)	5 millions d'euros sur les volets énergie et habitat dégradé

**En savoir + :**

<https://www.grandperigueux.fr/Amenagement-du-territoire-et-Urbanisme/Le-Logement-et-Renouvellement-Urbain>

<http://amelia2.fr/>

**Enjeux DD et identification au sein du projet de PCAET :**

Finalité 1



Finalités 3 et 4



PLAN CLIMAT 2L  
Air Énergie Territorial

Action 2.1.1 du PCAET

### Action 5 : le pôle ESS et des cultures urbaines et le projet urbain (PRU) de Chamiers



Conception : ADH Doazan, Hirschberger & associés.

#### Description des actions, les enjeux et les objectifs :

**Objectifs poursuivis** : réduire les inégalités entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté, en mettant en œuvre le **Contrat de ville 2015-2020** du Grand Périgueux, dans ses dimensions sociale, urbaine et économique.

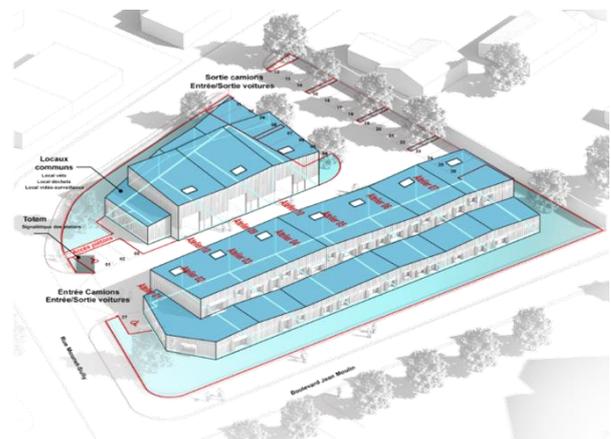
Cet objectif passe notamment par le soutien aux associations et aux villes ayant des quartiers « politique de la ville », via un appel à projets.

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation technique et financière du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Chamiers. Celui-ci a fait l'objet en décembre 2018 de la **signature d'une déclaration d'engagement** avec la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et l'ensemble des partenaires, entérinant ainsi une participation de l'Agence à hauteur de 11,5 millions d'euros en subventions directes (tous volets confondus) et 2,5 millions d'euros de prêts bonifiés d'Action Logement (volet Habitat).

L'année 2018 a aussi vu une considérable avancée :

- du projet de **Pôle artisanal** porté par Epareca (Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), avec la résolution du problème lié à la présence d'une source de pollution jusqu'alors inconnue.

« le projet architectural envisage le bâtiment comme un espace naturel, entouré d'un bardage bois munis d'isolants « bio-sourcés » et surmonté d'une toiture végétalisée.



Conception : DAUPHINS Architecture

- des premières actions de la « politique des petits pas » avec l'inauguration de la **nouvelle aire de jeux et du nouveau city-stade** le 18 septembre, avec une subvention du Grand Périgueux de 10 000€ qui sera versée en 2019.
- de l'implication des enfants et des jeunes sur le projet au travers des **ateliers d'urbanisme** animés par la cheffe de projet au sein des établissements scolaires.
- du projet de **Pôle de l'ESS et des cultures urbaines, futur tiers-lieu de coopération et d'économie sociale et solidaire (ESS)**. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie début 2018 et les premières études ont démarré. Parallèlement, en accord avec la Région Nouvelle Aquitaine et la CAF de la Dordogne, une subvention a été versée à l'association de préfiguration CampUS afin de lui donner les moyens de développer son projet d'animation et de fonctionnement du lieu. L'association a reçu le 1er prix d'Innov'asso dans la catégorie « mutualisation » en décembre. Une réunion publique a été organisée le 26 novembre à laquelle participait une centaine d'habitants de l'agglomération.

En 2019, la convention-cadre avec l'ANRU du grand projet de rénovation urbaine de Chamiers sera signée et verra les premières grandes opérations être lancées. Compte tenu de la diversité des maîtres d'ouvrage (ville, Département, agglomération, office HLM), du nombre d'opérations prévues sur un même lieu et sur un temps court, les partenaires ont souhaité être accompagnés par un prestataire commun spécialisé en OPC Urbain (Ordonnancement des tâches, de Pilotage des actions et de Coordination des acteurs du projet de renouvellement Urbain) et ont sollicité le Grand Périgueux pour en assurer le portage (coût évalué à 3 000 € en 2019). L'équipe retenue devrait accompagner le projet jusqu'à son achèvement en 2026.



**Le PRU est un Programme de réhabilitation ambitieux pour 312 logements locatifs et un programme de renouvellement pour 201 logements sociaux sur le secteur de Chamiers.**

↳ Reconstruction de 49 logements sociaux et offre privée d'environ 160 logements mixant du petit collectif et de l'individuel, groupant du locatif non conventionné et de l'accession à la propriété.

**Acteurs concernés :** Services de l'Etat, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Caisse des Dépôts et Consignations, CAF, Département, ville de Coulounieix-Chamiers, EPARECA, offices HLM, Association CampUS.

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2018 :

- Concernant le PRU de Chamiers, finalisation des études pré-opérationnelles engagées avec une participation financière du Grand Périgueux de 10 000 € et celle de l'étude de programmation des équipements et espaces publics pour 62 000 €.
- Concernant le Pôle artisanal, versement des premiers acomptes de la participation du Grand Périgueux à l'opération : 130 335 €. Du point de vue des recettes de fonctionnement, la propriété foncière du Grand Périgueux nécessaire à l'opération a été cédée à Epareca début décembre 2018 au prix d'achat, à savoir 165 000 €.
- Concernant le Pôle ESS et des cultures urbaines : Études et maîtrise d'œuvre : 202 982 € -Subvention à l'association CampUS : 20 000 €.

En 2019 :

- ✓ Poursuite des travaux d'amélioration de la Maison du Projet (acoustiques et thermiques) : 15 000 €.
- ✓ Poursuite des ateliers d'urbanisme avec l'école élémentaire du quartier : 3 000€ (prestations de services, acquisition de matériel pédagogique et pour visite de chantier notamment).
- ✓ Calage avec les parties prenantes concernées de la stratégie et des actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) à conduire et à mener sur le quartier.
- ✓ Versement des subventions de l'aire de jeux pour les enfants et du nouveau city-stade (10 000€), ainsi que l'aide à l'achat de l'ancien magasin « Mutant » pour y créer le futur Pôle social/maison de quartier (fonds de concours de 31 400 €) dès réception de la demande de versement par la commune de Coulounieix Chamiers.

### Résultats :

- > Implication d'une quarantaine de structures, pour la plupart associatives, dans une démarche de co-construction de projet sur les valeurs de l'ESS, à savoir : l'utilité collective et sociale du projet, une gouvernance participative, des bénéfices réinvestis au profit des personnes.
- > Appropriation du site avec des visites organisées pour les habitants, le conseil citoyen, les classes de l'école Eugène Le Roy.
- > Réunions avec le comité de quartier.
- > Recrutement d'une cheffe de projet au sein de l'association CampUS dont la mission est de préciser le modèle économique et social de ce tiers-lieux.
- > Elargissement du Conseil d'Administration de l'association au Grand Périgueux et autres partenaires locaux.

### En savoir + :

- <https://www.grandperigueux.fr/Cohesion-sociale/Le-Logement-et-Renouvellement-Urbain>
- Concernant le projet de pôle artisanal : <https://epareca.org/les-operations-en-cours/?operation=553#>

### Enjeu DD et identification au sein du projet de PCAET :



**Finalités 3 et 4**



**Action 1.2.1 du PCAET**

### Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans un contexte où l'Etat fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de l'enfouissement des déchets, la prévention est un levier qui doit permettre de réduire leur production. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de réduire de 50 % l'enfouissement à l'horizon 2025. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, les élus du Grand Périgueux ont validé le principe de la mise en œuvre de la **tarification incitative** à l'échelle du département.



**Objectifs poursuivis :** Réduire la production de déchets à la source et poursuivre les performances de valorisation.

Par ailleurs, le département a étendu les consignes de tri bien avant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et obtient aujourd'hui des résultats exemplaires en la matière.

Les élus ont aussi validé une politique Déchets visant à modifier en profondeur les modes de collecte. Celle-ci prévoit d'implanter environ 670 points d'apport volontaire. En 2018, l'Agglomération a implanté environ 200 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 420 points. Il est prévu d'implanter 250 points en 2019.

### Acteurs concernés :

- Le SMD3 dans le cadre de la prévention des déchets (compostages individuel et collectif).
- Le Grand Périgueux dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées.

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2018 : 3,5 millions d'euros et en 2019 : 4 millions d'euros.

**Résultats :** Ces équipements ont permis d'accroître de 14,8% les tonnages de sacs jaunes et de 10 % les tonnages de verre. Dans le même temps la production de sacs noirs a diminué de 1,78 % entre 2017 et 2018.

Indicateur	Valeur 2017	Valeur 2018
Ordures ménagères résiduelles kg/hab (sacs noirs)	206.32	202.65

**En savoir + :** <https://www.grandperigueux.fr/Services-aux-habitants/La-gestion-des-dechets>

### Enjeux DD et identification au sein du projet de PCAET



**Finalité 2**



**Finalité 5**



**Action 4.3.1 du PCAET**

### Description des actions, les enjeux et les objectifs :

La collecte, puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de santé publique et de développement durable. Pour l'évacuation et le traitement des eaux usées (eaux issues des toilettes, douche, bain, évier,...) deux solutions, l'assainissement collectif ou non collectif.

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement. Cela concerne le plus souvent les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts) doivent être équipées d'une installation autonome dite "assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

En 2018, le Grand Périgueux a investi sur plusieurs systèmes d'assainissement urbains et péri-urbains, notamment sur les systèmes de collecte des stations de Saltgourde à Périgueux, de Boulazac-Landry, et de Vergt.

Les diagnostics réalisés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se sont poursuivis, avec l'accompagnement des usagers pour la réhabilitation des installations non conformes et polluantes dites « points noirs ».

#### ● Le SPANC :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission d'intervenir chez les particuliers afin de vérifier les installations d'assainissement. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour garantir la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

- Réalisation de près de **1 700 contrôles de bon fonctionnement** (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) sur l'ensemble du territoire.
- 2<sup>ème</sup> opération de réhabilitation sous mandatement avec le partenariat financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne avec prolongation d'un an pour permettre aux 5 dossiers restants de réaliser leurs travaux (sur 50 dossiers).
- **Accompagnement de 52 nouveaux usagers** pour un 3 programme.
- **Réhabilitations de 44 installations dites « points noirs ».**
- **258 demandes d'installations** d'un assainissement non collectif neuf ont été traitées (181 dans le cadre d'un permis de construire et 77 dans le cadre d'une réhabilitation).



Station d'épuration de Tréllissac

**Objectif poursuivi : préserver et améliorer la qualité des milieux et des ressources.**



Le service SPANC en régie compte désormais 5 agents pour 12 610 installations.

## ● Le collectif Péri Urbain :

**Gestion de 26 stations d'épuration :**  
18 sites en régie directe, 7 sites confiés par mise à disposition du personnel des communes et la station de Vergt gérée en délégation de service public par SUEZ.

- Conduite d'un programme de maintien à niveau des stations avec renouvellement des équipements et mise en sécurité.
- Reconditionnement du poste de relevage principal de la **station d'épuration de Sarliac sur l'Isle** avec renouvellement des équipements électromécaniques (pompes, barres de guidage, sonde, débitmètre).
- Réalisation de travaux de mise à niveau de la **station de Vergt** suite aux conclusions du schéma directeur du système d'assainissement de la commune.
- Régularisation administrative de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de **Sainte Alvère**.
- Démarrage des études de maîtrise d'oeuvre en vue de la réhabilitation des stations d'épuration de **La Chapelle Gonaguet et de Marsaneix**.
- Réalisation des études géotechniques pour l'opération de création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration à **Laurière** (commune d'Antonne et Trigonant).

## ● Le collectif urbain (Périgueux, Trélissac et Boulazac) :

- Les études relatives au **transfert de la compétence eau potable** ont débuté suite à l'adoption de la loi Ferrand-Fesneau, dans l'optique du transfert de compétence au 1er janvier 2020.  
L'étude va se poursuivre en approfondissant la question des investissements, de la définition du niveau de service souhaité par les élus et des conséquences tarifaires pour l'eau et l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) qui seront relancés en parallèle.
- En ce qui concerne les **eaux pluviales**, lancement d'une campagne de levés topographiques pour quantifier les linéaires en jeu sur les communes où la connaissance patrimoniale était déficitaire. Les travaux d'autosurveillance des déversoirs d'orages se sont terminés et une étude sur la création de bassins de stockage sur les réseaux unitaires a été menée.
- Des travaux de **mise en réseau séparatif** (eaux usées séparées des eaux pluviales) sur la commune de Sanilhac ont été réalisés au niveau de la rue des Pins et de la rue Paul Toubet.
- **Diagnostic sur le réseau de collecte** raccordé sur la **station de Landry** à Boulazac. L'étude portée en groupement de commandes avec Boulazac Isle Manoire et Bassillac, s'est échelonnée sur 2 ans (2016-2018) et a abouti à l'établissement d'un schéma directeur de travaux pour chaque collectivité.
- Les premières opérations de l'appel à projets « **réductions des pollutions domestiques** » (9 opérations pour un total d'environ 14,4 millions d'euros) ont été lancées et certaines réalisées :
  - reprise des deux refoulements sous la rivière Isle du poste de relevage Coutras,
  - poste de relevage déporté, piège à charriages et pont bascule sur la station d'épuration de Saltgourde à Périgueux.
- Une étude sur la réhabilitation des filtres de la station d'épuration de **Saltgourde** a été menée.
- Les opérations en cours concernent notamment la création d'un nouveau **réseau de transfert** entre l'avenue De Gaulle et le secteur Mériller à Coulounieix Chamiers.
- Des réseaux d'assainissement ont été réhabilités sur plusieurs communes.

## ● La GEMAPI :

Il s'agit d'une nouvelle compétence sur la **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et la **Pr**évention des **I**nondations (**GEMAPI**).

Elle recouvre quatre objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Grand Périgueux est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle, amont et aval, ont acté, dans un souci d'efficacité de la structure existante et de gouvernance efficace, l'appui auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI). Le territoire de ce dernier s'est donc étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique. En ce qui concerne le Syndicat Mixte Rivières Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB) qui intervenait sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) a décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi.

Le RVPB sera donc dissout et le Grand Périgueux conventionnera avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur ces deux communes.

En 2019, le SMBI a prévu un diagnostic de territoire afin de qualifier l'état des rivières et des zones humides notamment. Ce travail devrait servir de base à la définition d'une politique GEMAPI et du niveau d'ambition attendu.



**Objectif poursuivi :** veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides.



Afin de partager une politique d'ouverture à l'international, l'agglomération a lancé en 2018 son premier appel à projets « *Solidarité Eau et Assainissement* ».

**Objectifs :**

- ☞ Promouvoir l'accès à l'eau et l'assainissement à l'Aide Publique au Développement (APD),
- ☞ Informer et sensibiliser les citoyens du Grand Périgueux aux enjeux de l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ESCI).

Un 2<sup>ème</sup> appel à projet a été lancé en 2019, les structures ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019 pour déposer leur candidature.

➤ **Plus d'infos sur :** <https://www.grandperigueux.fr/Actualites/Participez-au-2e-appel-a-projets-Solidarite-Eau-et-Assainissement-lance-par-le-Grand-Perigueux>

**Acteurs concernés :** communes pour certaines opérations portées en groupement de commande, Agence de l'Eau Adour Garonne, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI).

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2018 :

- Collectif péri urbain :
  - 40 000 € pour les conventions de mise à disposition de personnels sur 7 sites.
  - 156 000 € (études et travaux).
- Collectif urbain : 2,2 millions d'euros (études et travaux).
- GEMAPI : 53 232 € (budget alloué par l'agglomération au fonctionnement du syndicat).

En 2019, en matière d'assainissement, il est prévu notamment de continuer les travaux sur le réseau de transfert « De Gaulle-Mériller » pour un montant de 4 540 000 €, la réhabilitation des réseaux d'assainissement pour 950 000 €, et celle du réseau de la RD 5E2 à Boulazac pour 810 000 €.

**En savoir + :**

<https://www.grandperigueux.fr/Services-aux-habitants/Le-controle-des-installations-d-assainissement-chez-les-particuliers-SPANC2>

<https://www.grandperigueux.fr/Services-aux-habitants/L-Assainissement-collectif>

**Enjeux DD :**



**Finalité 1**



**Finalité 2**

### Description des actions, les enjeux et les objectifs :

Les **chemins de randonnée** constituent un atout important pour le développement de l'attractivité touristique. Ils sont aussi un élément apprécié du cadre de vie des habitants.

Dans le cadre d'une démarche de valorisation touristique au sein de l'agglomération, une réflexion a été lancée pour définir le niveau de qualité à proposer sur les chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Compte tenu de la disparité du niveau d'entretien entre les communes, le Grand Périgueux a décidé de prendre la compétence de gestion des chemins de randonnée sur son territoire.

Ainsi, une mise à niveau du balisage est prévue en 2019 pour un démarrage de l'entretien au printemps 2020.

Afin de répondre aux mêmes objectifs et aussi pour promouvoir les modes de déplacement doux, l'engagement du Grand Périgueux s'est poursuivi avec le développement des **voies vertes et vélo route**. Celui-ci s'est illustré par la réalisation des travaux de la voie verte entre le bourg de Bassillac et la voie verte des berges de l'Isle à Charriéras (commune de Trélissac).

La voie verte des berges de l'Isle sera prolongée d'ici 2020 jusqu'à Antonne et Trigonant, puis, en 2021 jusqu'à Escoire. L'étude d'un prolongement jusqu'à Savignac les Eglises sera elle aussi engagée.



*Chemin à Coursac*



*Voie verte à Trélissac et à Champcevinel*

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- Voie verte :
  - en 2018 : 240 000 €.
  - en 2019 : 800 000 €.
- Chemin de randonnée (en 2019) : 41 000 € de dépenses en entretien et 30 000 € en investissement.

**En savoir + :** <https://www.grandperigueux.fr/Loisirs/La-Voie-Verte-les-Rivieres-les-Promenades/La-Voie-Verte>

### Enjeux DD :



**Finalité 2**



**Finalités 3 et 4**

## Partie 3 : Mobiliser les forces... autour d'enjeux sociaux et économiques

### Action 9 : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



**PLAN CLIMAT** 24  
Air Energie Territorial

#### Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

- Le projet de **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** et le **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** ont été finalisés en 2018. Au-delà d'une obligation réglementaire, ces deux documents sont stratégiques pour le Grand Périgueux. Ils visent à intégrer le territoire dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : limitation des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables, gestion du risque et de la vulnérabilité au changement climatique.

Après la phase de diagnostic et de détermination des enjeux, la stratégie du Grand Périgueux a pu être définie ainsi qu'un plan d'actions ambitieux et réalisable. Le Grand Périgueux a un rôle de « coordonnateur de la transition énergétique », c'est à dire que la collectivité ne portera pas à elle seule le plan d'actions. Il s'agit bien d'une démarche transversale et partenariale (autres acteurs publics et privés).

- L'agglomération a adhéré au **groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique**.

Ce groupement est coordonné par le Syndicat d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) et se place à la fois sur le domaine de la fourniture d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique et d'exploitation énergétique. L'objectif est d'obtenir des prix performants et ainsi bénéficier d'économies. Ils proposent également aux collectivités territoriales de bénéficier de ce potentiel économique et d'une assistance technique.

Le groupement laisse la possibilité de recourir à deux types d'énergie produite à partir des moyens de production renouvelables :

- énergie « verte »,
- énergie à « haute valeur environnementale ».

Le surcoût indicatif est de l'ordre de +5% à +40% TTC sur la facture annuelle selon le choix de l'énergie (gaz, électricité) et le type d'énergie (vert, haute qualité environnementale).

Courant 2019, il sera proposé aux élus de choisir un ou 2 sites "symboliques" du périmètre du Grand Périgueux en haute Qualité Environnementale (Lac de Neufont, Ecomusée,...), le reste sera en énergie verte.

- Le conseil communautaire a approuvé le 29 mars 2018, que figure, au sein du socle financier et fiscal 2018-2020, le **versement de 50 % de la progression de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)** perçue par le Grand Périgueux au bénéfice des communes sièges des installations assujetties, pour les impositions nouvellement perçues à compter du 1er janvier 2019. Les sommes seront capitalisées dans un « fonds vert » qui sera disponible pour le financement de projets à dimension environnementale sur la commune.

Cette mesure a été présentée aux élus lors du séminaire des maires, sur l'évaluation du projet de mandat 2014-2020, le 28 septembre 2018, organisé par le Grand Périgueux.

**Acteurs concernés :** SDE24, 43 communes, les chambres consulaires, les st  
habitants....

**Dépenses réalisées et dépenses prévues :**

- 11 500 € (frais d'études) en 2018.
- 26 835 € (frais d'études) prévus en 2019.

**Résultats :**

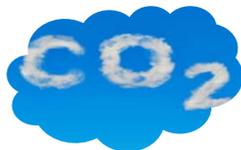
Le projet de PCAET a été arrêté lors du conseil communautaire du 24 janvier 2019. Suivra une période de consultations de certaines institutions pour avis et une consultation électronique du public en juin. Le PCAET sera approuvé en septembre 2019. Pour rappel, le PCAET est intégré au PLUi.

**Objectifs chiffrés à 2030 :**

- 21 % pour l'énergie
- 28 % pour les GES
- + 50 % d'énergie renouvelable
- 32 % d'énergies renouvelables locales dans la consommation

**En savoir + :** <https://www.grandperigueux.fr/Environnement/Developpement-Durable/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-PCAET>

**Enjeux DD :**



**Finalité 1**



**Finalité 5**



### Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

- Le projet de mandat 2014-2020 fixe comme enjeux-objectifs de définir une politique forte et proactive de soutien à l'agriculture du territoire :
- Encourager l'activité agricole en aidant et soutenant les agriculteurs, en développant la production alimentaire bio en circuit court (protection de la biodiversité, des ressources en eau et des milieux naturels).
- Renforcer la diversification pour atteindre une autonomie alimentaire et ainsi mieux adapter l'offre à la demande. Encourager les circuits courts
- Proposer une offre variée aux citoyens pour une alimentation plus saine et de qualité. Les accompagner sur la prise de conscience des enjeux de bien-être et de lien social (lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi que le contrat local de santé).

#### Objectifs poursuivis :

- développer l'agriculture périurbaine,
- améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles.

- Le 12 janvier 2018 le Grand Périgueux a lancé une mobilisation pour la réalisation d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** avec pour objectif d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles locaux et la structuration de circuits courts dans le territoire du Grand Périgueux.

Il a été décidé que l'échelle du [Pays de l'Isle en Périgord](#) était plus adaptée pour élaborer puis mettre en œuvre le PAT. En octobre 2018, a débuté la première phase d'élaboration de la stratégie qui comprendra une analyse et un plan d'actions.

- En 2016, 2 jeunes ingénieurs, **Les Tistous**, ont présenté un projet d'installation en agriculture biologique avec commercialisation de leurs productions en vente directe. Ils regroupent 1 maraîcher et 1 paysan boulanger bio qui souhaite produire son blé.

Le Grand Périgueux a acheté des terrains d'une surface de 11,5 ha au sein de la commune de Chancelade à Chercuzac. Ils font partie d'un ensemble de 90 ha de terres agricoles, de bonne qualité agronomique (terre d'alluvions) pour le maraîchage, proche de la rivière donc irrigables, et à proximité de Périgueux. Les Tistous ont commencé dès janvier 2018 à préparer les terres.



Les Tistous à Chancelade, vente sur site

La mairie de Chancelade a acquis une parcelle d'un hectare ainsi qu'une maison à proximité, qui sert de stockage et de lieu pour la fabrication du pain. L'agglomération mettra ce foncier à la disposition des Tistou, sous la forme d'un bail rural environnemental, selon le barème de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), au cours du 1er trimestre 2019.

• **Des ateliers de Territoires** sont organisés par la DDT24 et le Grand Périgueux parallèlement au PLUi. Ils portent sur la valorisation des espaces agricoles en déprise au sein de l'agglomération. Ils découlent des conclusions du diagnostic agricole réalisé en mai 2017 par la Chambre d'agriculture. Leur objectif est de mener une réflexion, sur la base de sites caractéristiques, des enjeux du territoire qui participent à la définition d'une stratégie foncière partagée sur le thème des espaces en déprise agricole. Ils viseront à définir une méthodologie partagée et reproductible, avec pour problématique centrale la valorisation des espaces agricoles non exploités. Les résultats de l'étude seront disponibles courant 2019.

**Acteurs concernés :** 43 communes, Pays de l'Isle en Périgord, l'association Agrobio, le lycée agricole, la couveuse d'entreprises BGE Sud-Ouest, la plateforme de distribution Mangeons bio Périgord.

### Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2018 :
  - Organisation du séminaire PAT du 12 janvier 2018 : 7 600 €.
  - Coût d'acquisition de terrains à Chercuzac (Chancelade) : 77 655 €.
- En 2019 : sur la commune de Boulazac Isle Manoire, projet d'acquérir 6 ha 67a de foncier agricole au lieu-dit «la Petite Borie», pour un montant de 18 500 € et à Trélissac, 7,23 ha de terrains agricoles, pour 97 960 €.

### Résultats :

- Mobilisation de 120 personnes au séminaire du 12 janvier sur le Projet de PAT.
- Le pilotage et la coordination du PAT sont portés par le Pays de l'Isle en Périgord.
- Les Tistou ont une clientèle locale fidèle, un marché tous les vendredis après-midi sur le site, un chiffre d'affaire moyen pour le maraichage de 1000 €/mois et pour les pains de 1200€/ mois.

### En savoir + :

<https://www.grandperigueux.fr/index.php/Agriculture>

<http://www.pays-isle-perigord.com/dispositifs/etudes-prospectives/projet-alimentaire-territorial/>

### Enjeu DD et identification au sein du projet de PCAET :



Finalité 5



Actions 4.2.1 et 4.2.2 du PCAET

## Action 11 : la mission locale et la maison de l'emploi



**Objectifs poursuivis** : soutien aux entreprises locales et à l'économie de proximité, structuration des filières d'excellence et mise en réseau, renforcement des liens économie/formation au service de l'emploi.

### Description des actions, les enjeux et les objectifs :



- **La Mission locale**

> **Elle permet de réduire l'exclusion sociale des publics cibles, et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises.**

Membre du Service Public de l'emploi, la Mission Locale assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Dans sa délégation de service public, elle met en œuvre des programmes nationaux pour les jeunes : emplois d'avenir, garantie jeunes, parcours emploi compétence... Avec la Région Nouvelle Aquitaine elle a contractualisé un Contrat de Projet dont les objectifs sont orientés vers l'accès à la formation, à l'alternance des jeunes suivis.

Dans le cadre d'un accompagnement global de chaque jeune, elle intervient également sur le logement, la santé, la mobilité, la citoyenneté... Un suivi individualisé vers l'insertion sociale et professionnelle est proposé à chaque jeune.

**A fin 2018, quelques chiffres clés de l'activité d'insertion des publics :**

- > 700 nouvelles inscriptions
- > Près de 2 000 jeunes en contact
- > 48% des jeunes suivis ont accédé à l'emploi, la formation, l'alternance, stages d'immersion, service civique, dont 70% spécifiquement en emploi et en alternance.

> **Elle favorise l'accès à l'emploi des jeunes.**

La Mission Locale anime son propre service emploi. Celui-ci travaille étroitement avec le monde économique du territoire d'intervention (le service emploi de la Mission Locale mutualise son offre de service avec celui de la Maison de l'Emploi).

Il est en charge de répondre aux besoins en recrutement des entreprises qui nous sollicitent grâce à la pré-sélection des candidatures mais prospecte également de nouveaux employeurs. En tant que membre du Service Public de l'Emploi, la Mission Locale a également la possibilité de signer des contrats aidés pour les jeunes (PEC en 2018/2019).

Le service emploi organise des visites pour les jeunes sur des secteurs d'activité ciblés et organise ou co-organise des forums, événementiels tournés vers l'emploi et l'alternance. Elle anime un partenariat étroit avec les CFA et les agences d'emploi du territoire.

**A fin 2018, quelques chiffres clés de l'activité du service emploi de la Mission Locale :**

- > 211 entreprises en contact
- > 205 offres d'emploi gérées pour recrutements :
  - dont 61 contrats d'apprentissages signés,
  - dont 39 contrats de professionnalisation signés.

## > Elle participe à la préservation de l'environnement.

Depuis 2018, la Mission Locale a signé une convention avec l'association 3S (solidarité, soutien, service) de Coulounieix-Chamiers. Cette convention permet à 3S de récupérer l'ensemble des déchets papiers afin de les trier et de les recycler. Chaque bureau est équipé de « croq-feuilles », lesquelles sont collectées par 3S tous les mois. Ce partenariat permet à 3S de renforcer son activité et pour la Mission Locale d'agir de manière plus écologique.

De plus, dans le cadre d'un travail au quotidien en lien avec le réseau régional des Missions Locales, l'ARML (Association Régionale des Missions Locales), les 43 Missions locales ont été équipées de matériel visio pour les réunions à distance, permettant ainsi d'éviter des déplacements longs en temps et coûteux pour la structure.



### • La Maison de l'Emploi

Elle a pour objectif l'accompagnement renforcé de personnes éloignées de l'emploi. Pour atteindre cet objectif la MDE dispose principalement d'un outil, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui met à la disposition des bénéficiaires plusieurs services :

- l'accompagnement personnalisé de 359 personnes en 2018 par 4 conseillers en insertion professionnelle : un de la MDE, un de la Mission Locale et deux de l'[INSUP](#) (Institut Supérieur de Formation Permanente). Cet accompagnement a permis 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de mois, formations qualifiantes,..) en 2018.
- la clause d'insertion sociale dans les marchés publics. En 2018 ce sont 36 000 heures qui ont été générées par ces clauses. Elles ont permis de faire travailler 100 personnes, dont 10 ont débouché sur des CDI.
- une chargée de relations entreprises. Prospection et recherche de d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE. En 2018, ce sont 175 employeurs qui ont été rencontrés, 214 mises en relation pour des bénéficiaires du PLIE qui ont débouché sur 34 recrutements.

**Acteurs concernés :** les entreprises et leurs organisations professionnelles, les collectivités territoriales ainsi que les chambres consulaires et les organisations syndicales.

### Dépenses réalisées et dépenses prévues (subventions) :

- En 2018 : 122 843 € de subventions pour la Mission locale et 96 000 € pour la MDE.
- En 2019 : environ 127 000 € pour la Mission locale et 107 000 € pour la MDE.

**En savoir + :** <https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/mission-locale-du-grand-perigueux>

### Enjeux DD :



Finalités 3 et 4



Finalités 5

### Description des actions, les enjeux et les objectifs :

#### ● La Petite Enfance (les crèches) :

Le point d'accueil Petite Enfance assure la gestion des 522 places d'accueil en crèche, l'accompagnement, le suivi et le contrôle de **15 établissements d'accueil en régie**, et d'un établissement d'accueil en délégation de service public, ainsi que 4 Relais Assistants Maternels. Il concerne une population vulnérable d'enfants en bas âge dont l'exposition à de multiples substances chimiques a des effets néfastes sur leur santé. Les agents y sont aussi confrontés.



Conférence  
JE MÉNAGE MON INTÉRIEUR POUR PLUS DE SANTÉ



3 conférences débat animées par une éco infirmière spécialiste en santé environnementale ont été organisées en octobre 2018 pour les familles et les assistantes maternelles.

Depuis septembre 2018, l'intégralité des structures d'accueil du Grand Périgueux doit appliquer des nouvelles procédures de **nettoyage/désinfection et utiliser des produits, avec peu ou pas d'impact sur l'environnement**. Les 200 agents chargés de l'hygiène utilisent des produits écologiques (savon noir et vinaigre blanc), ou des produits éco certifiés respectueux de l'environnement et de la santé humaine (lessive, liquide vaisselle, produit désinfectant) pour nettoyer les surfaces. Le matériel a également été modifié pour plus d'efficacité (utilisation de microfibras).

La totalité des agents a été formée par le Docteur Isabelle Farbos de la société HSEN, experte en génétique et biologie moléculaire. Les familles et les assistant.e.s maternel.le.s ont été sensibilisés par voie d'affiche, distribution de flyers, une série de conférences débat animée par Céline Coupeau, éco-infirmière ; le guide RecoCrèches a été mis à disposition par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS).

L'ARS a financé l'opération à hauteur de 15 500 €. L'agglomération projette de développer ces pratiques dans les centres de loisirs.

L'impact sur la santé des usagers et des agents se mesurera non seulement à court terme mais aussi à long terme par la suppression des perturbateurs endocriniens dans l'environnement des crèches.

#### ● L'Enfance (les accueils de loisir sans hébergement) :

Les centres de loisirs ou ALSH (accueil de loisir sans hébergement) de l'agglomération s'adressent aux enfants entre 3 et 14 ans, accueillis les mercredis après-midi (périscolaire) et pendant les vacances scolaires (extra-scolaire).

2018 est la première année de fonctionnement pleine à **13 ALSH – 83 agents pour 500 enfants**.

Dans le cadre du projet éducatif du Grand Périgueux, 2 grandes actions ont été menées en 2018 : l'une autour de la **Convention**



**Internationale des Droits des Enfants (CIDE)** et l'autre autour de la **lutte contre les discriminations notamment autour de projets sur l'égalité filles garçons**.

En 2019, une formation avec l'association [Femmes solidaires](#) autour de l'égalité filles/garçons est programmée.

Le Grand Périgueux devrait adhérer en 2019 à l'association des [FRANCAS](#) pour aux bases de la CIDE.

Envoyé en préfecture le 26/04/2019  
 Reçu en préfecture le 26/04/2019  
 Affiché le  
 ID : 024-200040392-20190328-DD0182019-DE



**Label En cuisine d'Ecocert : la crèche Le Nid de Champcevinel, la crèche Les Luthins d'Edith à Notre Dame de Sanilhac, l'ALSH Les Sanilhous à Sanilhac, l'ALSH 100% Enfants à Marsaneix proposent au moins 30 % de Bio (niveau 2). La crèche Les Petitous de Château l'Evêque est au niveau 1 avec au moins 10 % de Bio.**

**Acteurs concernés :** l'ARS (agence régionale de santé), les agents du service Petite Enfance, les familles des enfants fréquentant nos structures, assistant.e.s maternel.le.s de l'agglomération.

**Dépenses réalisées et dépenses prévues :**

	Dépenses 2018	Dépenses prévisionnelles 2019
<b>Petite Enfance (crèches)</b>	la subvention a couvert les dépenses	Formation d'éco agents, garants de la réussite de l'action : 1 000 €.
<b>Enfance (ALSH)</b>	54 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation avec l'association Femmes solidaires : 500€.</li> <li>- Location d'une exposition avec les intervenantes : 250 € (1 ALSH).</li> <li>- Mise en place d'un projet spécifique par 2 ALSH pour tourner un film : 500 €.</li> <li>- Adhésion aux Francas : 2 400 €.</li> </ul>

**En savoir + :** <https://www.grandperigueux.fr/Services-aux-habitants/Enfance-Petite-Enfance>

**Enjeux DD :**



**Finalités 2**



**Finalités 3 et 4**



### Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

#### Objectifs poursuivis :

- Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé.
- Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions de santé sur le territoire communautaire.
- Offrir des espaces de concertation entre les partenaires institutionnels et associatifs de tous les secteurs (social, sanitaire, médico-social, éducation populaire, insertion, culture, etc.).
- Intégrer la question de la santé publique au sein des pratiques des services du Grand Périgueux (actions favorisant le bien-être en direction des publics et/ou des agents).

#### Plusieurs actions ont été conduites en 2018 :

- Les évaluations finales du **Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé Ville** : réalisées en interne, leurs conclusions ont conduit les partenaires à souhaiter reconduire le CLS et le dispositif ASV et à confirmer le maintien de leur financement à 65% du poste de coordinatrice « santé et lutte contre les discriminations » sur les 5 prochaines années.
- La réalisation d'une « **étude d'impacts sur la santé** » (EIS) du Programme de Renouvellement Urbain de Chamiers (PRU) avec une recette exceptionnelle de 35.000 € de l'ARS qui a couvert 100% du coût de la démarche et du temps mobilisé :
  - Elle a été menée en 2017-2018 sur les habitants les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, jeunes enfants, etc.). L'objectif de l'EIS conduite, était d'anticiper les effets négatifs et positifs du projet de renouvellement urbain et de les atténuer ou de les renforcer le cas échéant.
  - Un autre objectif a été visé dans le cadre de cette EIS : Favoriser la prise de conscience des acteurs ne relevant pas du champ de la santé quant aux répercussions de leurs activités sur la santé des populations. Grâce une forte participation des habitants au cœur de l'étude, via le conseil citoyen, 9 recommandations concrètes ont été formalisées et sont inscrites dans la convention qui sera signée avec l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain). Par exemple pendant la phase de chantier: des îlots de tranquillité seront identifiés, adossés à une « charte à faibles nuisances » et des aménagements en concertation avec les habitants seront prévus.



- L'achèvement et la mise en service en octobre 2018 de la **Maison de Santé** de Vergt, équipement majeur qui permet de bonnes conditions d'exercice pour les professionnels de santé et contribue à anticiper le risque de désertification médicale. La mise à disposition des lieux a été faite dans le cadre de baux et sur la base d'un montant de loyers couvrant le remboursement de l'emprunt souscrit par le Grand Périgueux.
- La mise en place d'un régime d'aides aux **étudiants internes en médecine** (2 jeunes soutenus) et le lancement d'une négociation pour l'obtention d'une 1<sup>ère</sup> année PACES sur l'agglomération.
- Le déploiement d'actions dans les quartiers avec le Centre Hospitalier de Périgueux et/ou les CCAS (« Ma santé mon quartier », ateliers bien-être, etc.).

### Acteurs concernés :

ARS (agence régionale de santé), Grand Périgueux Habitat, Conseil Départemental, DDT, les habitants du quartier, le Conseil Citoyen de Chamiers, le Centre Social St Exupéry, le CCAS de Coulounieix-Chamiers, l'Ecole des Parents et des Educateurs, l'Amicale des locataires, le Club de Prévention le Chemin.

### Dépenses réalisées en 2018 :

- Maison de santé de Vergt : coût d'investissement de 1 447 000 € avec un encaissement partiel des subventions de 48 000 €.
- Aides à 2 étudiants internes en médecine : 2 400 €.

### Résultats :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) de Chamiers, travail en transversalité avec des partenaires habituellement éloignés de la thématique santé : services techniques, urbanistes, etc. La santé étant définie comme un état de bien-être global (santé mentale et physique) et non comme une absence de pathologie. L'impact attendu le plus important est d'assurer de bonnes conditions de vie pour les habitants, et d'éviter que l'opération de transformation majeure de leur quartier génère du stress et des nuisances.

**En savoir + :** <https://www.grandperigueux.fr/Cohesion-sociale/La-Sante/Le-Contrat-Local-de-sante-CLS>

### Enjeu DD :



**Finalités 3 et 4**

## Partie 4 : Pratiques internes

### Actions 2018 :

#### ● Formations des agents :

- 156 agents ont été formés au nettoyage sain /désinfection des locaux dans le secteur petite enfance soit 50 jours de formation.
- 20 agents ont été formés sur le thème du développement durable : introduction de produits bio et locaux dans la restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, atelier récupération d'objets, sensibilisation des jeunes enfants au tri et au respect de l'environnement., soit 30 jours de formation.
- Possibilité de suivre des formations en distanciel avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale : une salle de formation informatisée est mise à disposition des agents à la pépinière.
- Organisation de formations sur la dématérialisation des documents.
- 1 agent en formation pour la prévention des risques suicides.

#### ● Déplacement des agents :

- Mise à disposition d'une voiture électrique pour les missions de l'appariteur, de 3 vélos à assistance électrique pour le déplacement lors des réunions/formations/missions proches du siège.
- Le règlement de formation incite les agents à utiliser les transports en commun lors de leurs déplacements ou le co-voiturage (prise en charge des frais de parking gare de Périgueux).

✓ **En 2018, près de 200 agents ont suivi une formation sur la thématique du développement durable.**

✓ **Taux des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) déclaré sur effectif de 2017= 7.17% (il est au-dessus de la moyenne obligatoire de 6%).**

✓ **Réalisation d'un rapport Egalité Femmes/Hommes en 2018.**

#### ● Amélioration des conditions de travail :

- Démarrage de la démarche d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT) : diagnostics quantitatifs et qualitatifs effectués par une société extérieure APAVE, 5 réunions « groupe de travail » organisées.
- 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) organisés et 2 réunions avec les assistants de prévention.
- 19 agents ont bénéficié d'un aménagement de poste et 4 agents ont été reclassés.
- Organisation de 2 sessions action PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique).

### Ambitions 2019 :

- Dématérialisation des documents (mise en place de la gestion électronique des documents).
- Formation de 4 éco-agents en crèche pour développer les bonnes pratiques.
- Réduction de l'absentéisme : le taux est en légère augmentation par rapport à 2017.
- Poursuites des aménagements de poste à venir : achat de matériel et réorganisation interne.
- Accompagnement parcours mobilité et évolutions professionnelles : immersion pour découvrir d'autres métiers, formations, etc.
- Organisation de trois sessions Acteur PRAP initiation/recyclage.
- Poursuite de la démarche CQVT : préconisations en cours et finalisation des actions dans le document unique.



1 boulevard Lakanal

BP 70171

24019 Périgueux cedex

Tél : 05 53 35 86 00

Mail : [contact@grandperigueux.fr](mailto:contact@grandperigueux.fr)

*Document réalisé par le service Urbanisme et Développement durable.*

*Photographies et illustrations : Service communication, Fotomelia, Picjumbo, Freepik.*